



**COMMUNE DE
LANDREVARZEC**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU**

**Date de
convocation :
19 février 2020**

**Conseillers en
exercice : 19
Présents : 18
Retard :
Pouvoirs :
Absents excusés : 1**

L'an deux mil vingt, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de monsieur Hervé TRELLU, Maire

Présents : mesdames et messieurs, Yvonne AUTRET, Sylvie BERNARD, Paul BOEDEC, Didier CATHOU, Patrick COROLLER, Jean-Pierre CRASE, Stéphane DARCILLON, Marie-Renée DULAURIER, Huguette GUEGUEN, Louis HEMERY, Claude JOURNAUX, Daniel KERNALEGUEN, Louis KERNALEGUEN, Elisabeth LAGADEC, Benoît PIRIOU, Nagareta ROY, Hervé TRELLU, Marie-France TRIBOTTE.

Absente : Mme Sandrine GICQUEAU

M Benoît PIRIOU a été élu Secrétaire de séance

Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2019

DELIBERATION 1 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 - 7.1 décisions budgétaires

Rapporteur : M Louis HEMERY, Maire Adjoint en charge des finances

Mme la Trésorière principale présente le compte de gestion pour l'année 2019, en totale adéquation avec le compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2019

DELIBERATION 2 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – 7.1 décisions budgétaires

Rapporteur : M Louis HEMERY, Maire Adjoint en charge des finances

Vu l'avis favorable de la commission de finances du 24/02/2020

M TRELLU, Maire, présente au conseil municipal le compte administratif 2019 :

	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT	DEFICIT
FONCTIONNEMENT	1 234 903.91	1 737 595.42	502 691.51	
INVESTISSEMENT	635 722.17	579 126.03		56 596.14
TOTAL	1 870 626.08	2 316 721.45		

M le Maire sort pendant les débats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2019.

POUR : 16

CONTRE : 1 Paul BOEDEC

Abstention : 1 Yvonne AUTRET

DELIBERATION 3 : SIMIF – ACTUALISATION DU CONTRAT D'ADHESION – 5.7
Intercommunalité

Rapporteur : M Hervé TRELLU, Maire

La commune de Landrévarzec adhère au Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère afin de bénéficier de prix négociés pour l'achat et l'utilisation des logiciels « métiers ». Un renouvellement du marché a eu lieu récemment et il convient d'approuver le nouveau contrat avec les prix actualisés. Le coût annuel est de 1 364.62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter l'actualisation du contrat d'adhésion au SIMIF.

DELIBERATION 4 : AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DEMANDE DE SUBVENTIONS – 7.5
subventions

Rapporteur : M Louis HEMERY, Maire Adjoint en charge des finances

M le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement des abords de la salle de la Fontaine. Les travaux sont évalués à 528 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (D.E.T.R. ET D.S.I.L.) ainsi qu'auprès de Quimper Bretagne Occidentale.

POUR : 17

CONTRE :

Abstention : 1 Paul BOEDEC